

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 03 novembre 2022

Le **jeudi 03 novembre deux mille vingt-deux**, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le 27 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

**Présents** : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M.

Absente : Mme Laura BRUNET PRACHT,

Mme Le Maire informe les conseillers du pouvoir de Mme VALLET I. à M. BIENAYME A. ; M. LESCOLE P. à Mme BOUYGUES G.

Mme LAMOTHE Mireille, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, les a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

#### **I- Approbation du compte rendu du 06 octobre 2022**

Approuvé à l'unanimité des conseillers

#### **II- Délibérations :**

- ✓ Démission Philippe LESCOLE. Election d'un nouvel adjoint-Tableau du conseil municipal à réactualiser

La sous-préfète de Figeac a accepté la démission de M. LESCOLE Philippe au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint à la date du 18 octobre 2022.

Les adjoints en place proposent Mme BEST Christine pour remplacer M. LESCOLE avec les mêmes délégations que ce dernier.

Une procédure est à respecter : vote, dresser un procès-verbal, prendre une délibération, mettre à jour le tableau du conseil municipal, attribution des délégations.

Mme BOUYGUES et M. BRUNET Jacques sont désignés assesseurs, Mme LAMOTHE Mireille secrétaire.

Les conseillers sont appelés à voter, les conseillers ayant une procuration votent également.

Après dépouillement, Christine BEST est élue à l'unanimité soit 10 voix.

M. JOUANTOU F. demande si M. LECOLE a expliqué sa démission, sans porter de jugement, juste pour savoir, il aurait aimé que M. LESCOLE lui réponde directement. Mme Le Maire dit que dans le courrier envoyé à la sous-préfète, M. LESCOLE a donné ses arguments pour expliquer sa démission. A la suite de ce courrier, Mme Le Maire a sollicité un rendez-vous avec la Sous-préfète pour discuter des points soulevés par M. LESCOLE. Le conseil municipal sera informé de ce rendez-vous.

✓ Grand Figeac : révision des statuts communautaires

Les fichiers relatifs à la révision des statuts communautaires ont été envoyés aux élus en même temps que la convocation soit 7 jours, mais la lecture de ces documents est très chronophage, M. BIENAYME demande plus de temps pour en prendre connaissance.

Après quelques précisions, Mme Le Maire propose de le reporter au prochain conseil.

✓ Demande subvention ELAN MARIVALOIS

Le club a 302 licenciés, leur demande de subvention est de 500 €, l'association est en léger déficit.

5 licenciés sont domiciliés sur Thémines.

Les conseillers accordent un montant de 100 € à l'unanimité. Un courrier sera adressé à l'association pour justifier ce montant : l'entretien du stade, les factures d'électricité, les factures d'eau, l'entretien des sanitaires sont à la charge de la commune.

✓ Extinction éclairage public de 22h (au lieu de 23h) à 6h

Mme Le Maire propose d'éteindre l'éclairage public à 22h, pour permettre de réaliser des économies. Tous les conseillers y sont favorables.

### **III- Questions diverses**

✓ Vendredi 11 novembre pour l'Armistice. Dépôt de gerbe à 11h et moment de convivialité à la salle de quartier ensuite.

✓ L'association des Amis de Saint Martin invite les habitants à la messe, en présence du nouveau prêtre du canton, en l'honneur de leur saint patron. A l'issue de la célébration, les habitants pourront faire plus ample connaissance avec le nouveau prêtre, autour d'un verre de bienvenue, dans la salle de quartier.

✓ M. BIENAYME informe l'assemblée que lors de l'AG du comité des fêtes, un gros problème d'électricité a été mis en avant : coupures intempestives et dangerosité lors des interventions des membres du comité pour essayer de remettre le courant. Mme

LAMOTHE précise qu'il faut trouver une solution sans augmenter l'ampérage. M. BRUNET dit qu'il y a deux problèmes : compteur de la halle et la colonne à côté de l'ancienne Poste. Il sera demandé à M. PASDELOUP, électricien sur la commune, de faire un devis.

## **I- Présentation GETUDE à 18h30**

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de la traverse de Thémines, Aurélie BERTY et Arnaud TARDIEU associés, du bureau d'étude GETUDE (compétence Voirie Réseaux Divers) se présentent et sont associés avec M. BROICHT, architecte paysagiste, absent. Ils nous expliquent leur méthodologie de travail : le document de base est celui réalisé par le CAUE. Ce diagnostic oriente les aménagements mais n'est pas figé.

L'objectif de la commune est de sécuriser cette traversée en faisant ralentir les véhicules.

Un plan topographique du périmètre avec un relevé de l'existant sera nécessaire. Il faudra connaître la largeur de route imposée par Le Département.

Pour réduire la vitesse, diverses possibilités seront envisagées. La route est beaucoup trop large, difficile de se sentir en sécurité. Le but est de faire comprendre aux automobilistes qu'ils entrent dans un village. Sécuriser l'arrêt de bus qui est en agglomération est une priorité. Tourne à gauche à maintenir ? Il faudra réduire la vitesse en amont. La solution d'un rond-point est très couteuse.

Après avoir établi le futur projet en concertation avec les élus de la commission, la première étape de GETUDE sera de réaliser un plan technique pour consulter les entreprises.

GETUDE analysera les offres, aidera la commune à choisir l'entreprise, suivra le chantier, veillera à la conformité paiement/travaux réalisés jusqu'à la réception de travaux.

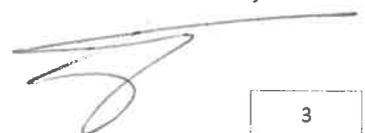
La commune devra gérer l'avis de publicité pour les marchés publics car GETUDE n'a pas la compétence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

*Le Secrétaire de séance,*



*Mme Le Maire,*



Département du Lot  
Sous-Préfecture Figeac  
Canton de Lacapelle Marival

**COMMUNE THEMINES**

**LISTE DELIBERATIONS**

Réunion du Conseil Municipal du **03 novembre 2022**

- **Délibération n°39**– Procès-verbal de l'élection d'un adjoint au scrutin uninominal
- **Délibération n°40**– Election d'un nouvel adjoint
- **Délibération n°41**– Modification du tableau officiel du conseil municipal
- **Délibération n°42**– Fixation de l'indemnité de fonction de l'élue- Mme BEST Christine
- **Délibération n°43**– Subvention ELAN Marivalois
- **Délibération n°44**– Extinction éclairage public de 22h à 6h

-